

Ministre canadien aux Etats-Unis.—Depuis plusieurs années le volume des relations diplomatiques entre le Canada et les Etats-Unis a pris de grandes proportions comme résultat naturel de la proximité des deux pays et des relations commerciales entre les deux nations voisines. Le traité de 1909 a déjà créé la Commission Conjointe Internationale, composée de trois citoyens des Etats-Unis et de trois Canadiens, pour prévenir les malentendus sur les eaux limitrophes et disposer de toute dispute à propos de la frontière. Il restait cependant plusieurs questions qui devraient être traitées par l'intermédiaire de l'ambassade britannique à Washington, et comme ces questions augmentaient continuellement en nombre et en importance, il fut jugé sage que le Canada soit représenté directement dans la capitale des Etats-Unis. L'assentiment du gouvernement britannique fut obtenu lors de la Conférence Impériale de 1926, le rapport du comité des relations internationales spécifiant que "les plénipotentiaires des différents pays britanniques auront pleins pouvoirs, émanant en chaque cas du Roi, sur l'avis du gouvernement concerné, indiquant, et correspondant à, la partie de l'Empire pour laquelle ils doivent signer." Conformément à ce qui précède, le 26 novembre 1926, l'hon. Chas. Vincent Massey fut nommé "Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté et Ministre Plénipotentiaire à Washington, avec mission spéciale de représenter les intérêts de la Puissance du Canada dans les Etats-Unis d'Amérique." Le gouvernement des Etats-Unis a réciproqué en nommant l'hon. William Phillips son premier Ministre au Canada.

Agents généraux.—Les anciennes provinces de Nouvelle-Ecosse, de Québec, d'Ontario et de Colombie Britannique ont continué leur ancienne coutume et sont représentées à Londres par des agents généraux. Ces fonctionnaires sont nommés par les législatures de ces provinces, en vertu des pouvoirs à elles conférés par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord; ils rendent à leurs gouvernements respectifs à peu près les mêmes services que le Haut Commissaire rend à la Puissance, si ce n'est que leurs attributions tendent de plus en plus à s'éloigner du caractère diplomatique pour se confiner aux choses du commerce et des affaires.